

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL – Examen d'accès à la fonction de directeur d'une école fondamentale - Désignation des membres du comité de sélection.

LE CONSEIL,

Vu le Décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et notamment en son chapitre II Section 1<sup>ère</sup> fixant les conditions générales d'accès au stage et de dévolution des emplois de directeur ;

Vu le rapport présenté en séance du Collège communal du 14 décembre 2018 relatif au lancement d'un appel à candidatures pour la direction de l'école communale d'Ensival, poste devenu vacant au 3 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Collège communal du 30 janvier 2019 en vue d'être soumis au Conseil communal pour la désignation des membres du comité de sélection pour la mise en œuvre d'un examen;

Attendu qu'en vue de l'organisation de l'épreuve de recrutement dans une fonction de directeur d'école fondamentale, il y a lieu de désigner les délégués de la Première Assemblée communale au sein du comité de sélection;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir systématiquement la désignation de suppléants aux délégués représentant le Conseil communal au sein du comité de sélection;

Vu les articles L1122-30 et L1122-31 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Instruction publique, école des devoirs, population, jeunesse" en sa séance du 13 février 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DESIGNE

en qualité de délégué du Conseil communal au sein du comité de sélection de recrutement dans le fonction de directeur d'école :

Effectif :

Suppléant :

Majorité :

Minorité :

La présente délibération sera notifiée aux intéressés.

PROJET soumis au Conseil communal